



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- VU le Code de l'Education ;
- VU le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- VU le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- SUR la proposition de constitution de jurys en date du 19 novembre 2024 de Monsieur le Directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°611/2024/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury des **Master MEEF 1^{er} degré parcours Professeur des Ecoles et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) 1^{er} degré** pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Laëtitia GAUMET, PE, Présidente	Marie-Noëlle BOUSSELY, PRAG
Dominique HABELLION, PRAG	Dominique VERGNE, PRCE
Valérie LEGROS, MCF	Gérard DEVIANNE, PE

ARTICLE 2 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - 2nd degré**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Sophie DUFOSSÉ, MCF, Présidente	Muriel TAVARNER, PRCE
Olivier RUATTA, PR, Vice-Président	Jérôme FATET, MCF
Olivier NOGUERA, MCF	Thierry DOBBELS, PRAG
Marie-Hélène CUIN, MCF	

ARTICLE 3 - Le jury des **Master MEEF Encadrement Educatif, parcours Conseiller Principal d'Education, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier - Encadrement éducatif**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Stéphane VAQUERO, MCF, Président	Caroline HARDY, CPE
Emilie LACHENY, CPE, Vice-Présidente	Julia DESFARGES, PRAG
Sylvain AQUATIAS, MCF	Kévin BOUT, CPE

ARTICLE 4 - Le jury des **Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation, parcours ADI, ExFA**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Hélène HAGEGE, PR, Présidente	Antoine AGRAZ, MCF
Leslie AMIOT, MCF, Vice-Présidente	Jérôme FATET, MCF
Marie-Claire PAGNOUX, PRCE	Lucie GOMES, MCF

ARTICLE 5 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré parcours Professeur Documentaliste**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléantes
Pascale PEUROT, PRAG, Présidente	Anaïs DENIS, PRCE
Natacha LEVET, MCF, Vice-Présidente	Cécile CHABASSIER, PRCE
Sonia MIQUEL, PRCE	Claire ROUVERON, PRCE

ARTICLE 6 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré, Diplôme d'université (DU) Consolidation et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré - parcours Professeur d'Education Physique et Sportive**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :



Titulaires	Suppléants
Cyrille GAUDIN, MCF, Président	Thomas LESTAGE, PRAG
Fabienne PERROT, PRAG, Vice-Présidente	Rémi CHAUZY, PRAG

ARTICLE 7 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré - parcours Professeur d'Histoire-Géographie**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Alexandra BEAUCHAMP, MCF, Présidente	Anne MASSONI, PR
Thierry DOBBELS, PRAG, Vice-Président	Emmanuel ROUDET, PRCE
Gabrielle SAUMON, PRAG	Catherine GUENIN, PRAG

ARTICLE 8 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré - parcours Professeur d'Anglais et parcours Professeur d'Espagnol**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléantes
Olivier POLGE, MCF, Président	Muriel PLAZANET-DAVID, PRAG
Serge VERCHER ROSELLO, PRCE, Vice-Président	Sophie DUFOSSÉ, MCF
Diane BRACCO, MCF	Marlène THIBAUD, PRCE

ARTICLE 9 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré - parcours Professeur de Lettres**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Marie-Hélène CUIN, MCF, Présidente	Natacha LEVET, MCF
Estelle MATHEY, PRAG, Vice-Présidente	Vivien BESSIERES, MCF
Pascal CELERIER, PRAG	
Thierry OZWALD, MCF	

ARTICLE 10 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré - parcours Professeur de Mathématiques**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Olivier RUATTA, PR, Président	Cyrille CHENAVIER, MCF
Jacques-Arthur WEIL, PR, Vice-Président	Emilie MESTRAUD, PRCE
Edith BLANCK-PAULIAT, PRAG	Marc MOYON, PR

ARTICLE 11 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré - parcours Professeur de Physique et Chimie**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Fabien REMONDIERE, MCF, Président	Nathalie DOUTEAU, PRAG
Olivier NOGUERA, MCF, Vice-Président	Nathalie LACORRE-CHUETTE, PRAG
Jérôme FATET, MCF	Rachida ZERROUKI, PR

ARTICLE 12 - Le jury des **Master MEEF 2nd degré, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2nd degré parcours Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre** pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Valérie ROUCHAUD, PRAG, Présidente	Marilyne SOUBRAND, MCF
Valentin ROBIN, MCF, Vice-Président	Julien PEAUD, PRCE
Emmanuel JOUSSEIN, PR	Pauline DELOUME, PRCE

ARTICLE 13 - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) École inclusive (EI)**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Leslie AMIOT, MCF, Présidente	Emmanuel JOUSSEIN, PR
Emmanuelle GIRAULT, Ingénieure de formation, EAFC Limoges, Vice-Présidente	Franck LUCHEZ, Directeur, EAFC Limoges
Thomas BORDET, PLP, Unité d'Enseignement CHU Esquirol	Sandrine SIMON, PRCE

ARTICLE 14 - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) Formation de Formateurs en Yoga (FFLY)**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Fabienne PERROT, PRAG, Présidente	Hélène HAGÈGE, PR
Cyrille GAUDIN, MCF, Vice-Président	Cécile ROMAN, PRAG
Lindsey MASSARI, PRCE	Blandine PARDOUX, PRAG

ARTICLE 15 - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) Formation de Formateurs (FoFo)**, pour l'année universitaire 2024-2025, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Valérie LEGROS, MCF, Présidente	Alain PLANQUES, Ingénieur pédagogique
Emmanuelle GIRAULT, Ingénieure de formation, EAFC Limoges, Vice-Présidente	Claire TEYSSANDIER, Médiatrice, Rectorat de l'académie de Limoges
Elisabeth ARTAUD, CARDIE au Rectorat de l'académie de Limoges	July AURIAT, Conseillère technique ASH, Rectorat de l'académie de Limoges

ARTICLE 16 - Le Directeur Général des Services adjoint de l'Université de Limoges et le Directeur de l'INSPE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 21 novembre 2024

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Danielle TROUDAUD

Copies délivrées par courriels à :

- Monsieur le Directeur de l'INSPE

- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
Mme La Présidente de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.